

DÉPÊCHE DU 19/12/2019

# Gouvernance et simplification de l'hôpital: le ministère précise les contours de la mission Claris

**Mots-clés :** #établissements de santé #psychiatrie #ARS #ministères #ministère-santé #hôpital #CHU-CHR #gouvernance #HCL #ressources humaines #AP-HP #finances #Igas

PARIS, 19 décembre 2019 (APMnews) - Le ministère des solidarités et de la santé a précisé, jeudi dans un communiqué, les contours de la mission confiée au Pr Olivier Claris, président de la commission médicale d'établissement (CME) des Hospices civils de Lyon (HCL), sur la gouvernance et la simplification de l'hôpital.

Le lancement de cette mission avait été annoncé par Edouard Philippe et Agnès Buzyn, le 20 novembre, au cours de la présentation du "plan hôpital" (cf [dépêche du 20/11/2019 à 14:51](#)).

Il avait alors été indiqué que la mission devait "dresser un diagnostic de la gouvernance actuelle et un état des lieux des opportunités de simplification [...] sur la base des retours de terrain", l'objectif souhaité étant de "stabiliser le nouveau schéma de gouvernance des hôpitaux publics et d'approfondir la vision de l'hôpital simplifié".

"La mission confiée au Pr Claris consiste à rendre opérationnels les engagements pris le 20 novembre en matière de codécision entre le président de CME et le directeur sur les domaines relatifs à la stratégie médicale, aux nominations et aux investissements médicaux", précise le ministère jeudi, dans un communiqué.

"Garantir dans chaque hôpital un mode de prise de décision inscrit dans une gouvernance stable, apaisée et fédératrice, et accroître l'association de la communauté médicale et soignante à la gouvernance de l'hôpital sont apparues comme des priorités absolues", justifie-t-il.

Plusieurs mesures seront prises en 2020 pour mieux intégrer le personnel soignant et médical à la gouvernance des hôpitaux et "renforcer et valoriser" le management de proximité, avait expliqué Agnès Buzyn en novembre.

Elle avait pris plusieurs engagements en la matière, comme de faire en sorte que le directeur et le président de la CME décident et nomment conjointement sur tous les domaines de compétence partagés (projet médical, projets de pôles cliniques et médico-techniques, nominations des chefs de service et de pôle), que les présidents des commissions médicales de groupement (CMG) pilotent les projets médicaux des groupements hospitaliers de territoire (GHT) ou que les postes de chefs d'établissement soient ouverts aux médecins.

La mission du Pr Claris traitera également "de la question de la simplification des processus de fonctionnement", poursuit le ministère dans son communiqué.

"Elle s'attachera à dresser un état des lieux des 'irritants' rencontrés par les professionnels au quotidien au sein des établissements de santé", explique-t-il.

Il précise que "tous les champs de la vie hospitalière pourront être travaillés", comme les "procédures de contrôle et de *reporting* au sein de l'établissement mais également auprès des tutelles", les "outils de contractualisation", les "pratiques de management", la "gestion des équipes".

"La mise en oeuvre de la délégation de gestion au sein des pôles et des services de soins fera l'objet d'une attention particulière pour identifier les facteurs de réussite et formaliser des recommandations de bonnes pratiques", ajoute-t-il.

## Thierry Gamond-Rius et David Piney membres de la mission

Pour mener à bien sa mission, le Pr Claris qui devra remettre son rapport "fin mars" 2020, sera accompagné de Thierry Gamond-Rius, ancien président de la Conférence nationale des directeurs de centre hospitalier (CH) et directeur du groupe hospitalier Bretagne Sud, et du Dr David Piney, président de la CME du centre hospitalier de Lunéville (Meurthe-et-Moselle).

"Il sera également entouré d'un professeur des universités-praticien hospitalier de l'AP-HP et d'un président de CME d'un centre hospitalier spécialisé en psychiatrie", ajoute le ministère.

L'équipe bénéficiera d'une mission d'appui de l'Inspection générale des affaires sociales (Igas) pour conduire ses travaux.

"Elle concertera les différentes organisations représentatives des professionnels des hôpitaux et se déplacera au sein de divers groupements hospitaliers de territoire (GHT) pour recueillir les bonnes pratiques organisationnelles mises en oeuvre".

Le rapport de la mission devra comprendre des propositions d'amélioration opérationnelles et une méthodologie de déploiement des mesures.

san/ab/APMnews

[SAN7Q2RNRH]

POLSAN - ETABLISSEMENTS PEOPLE

*Aucune des informations contenues sur ce site internet ne peut être reproduite ou rediffusée sans le consentement écrit et préalable d'APM International. Les informations et données APM sont la propriété d'APM International.*

©1989-2019 APM International -

[https://www.apmnews.com/story.php?objet=345122&idmail=.O.oQ4xQ03Sib7LrDKvHBQowFM\\_R4-8933-fmGMPTNSQ3xolpDEuNOIIYH2oIKY6nf-9EaOk699r7nwUrNR3oZm6ZZLDeUtz\\_0yjA\\_5Jg7nMQoM9XKMEOYm3wCedyj6MPHTEz8NGL1TbegPqrPG3H2MWUVEZKdelFeqKXf-qyu6i4QzubOJTLWimb6GQ5AHphTrXioS597QJwbpu1dkAH1sii2giluLAsryuotLPTqmaOw5Tf8w7K4YNnth8WF095ZV](https://www.apmnews.com/story.php?objet=345122&idmail=.O.oQ4xQ03Sib7LrDKvHBQowFM_R4-8933-fmGMPTNSQ3xolpDEuNOIIYH2oIKY6nf-9EaOk699r7nwUrNR3oZm6ZZLDeUtz_0yjA_5Jg7nMQoM9XKMEOYm3wCedyj6MPHTEz8NGL1TbegPqrPG3H2MWUVEZKdelFeqKXf-qyu6i4QzubOJTLWimb6GQ5AHphTrXioS597QJwbpu1dkAH1sii2giluLAsryuotLPTqmaOw5Tf8w7K4YNnth8WF095ZV)